



Politique et dialogue au niveau local et national

Intervention de Jean-François Le Grand lors de la tribune de l'eau semaine thématique n°5 : "les services d'eau et d'assainissement" -Exposition internationale Saragosse 2008- 14 juin - 14 septembre 2008.

Je voudrais, tout d'abord, vous remercier de m'avoir invité à ouvrir cette semaine thématique sur les services d'eau et d'assainissement dans le cadre de l'exposition internationale de Saragosse. J'ai conscience que l'honneur qui m'est fait est le résultat de la collaboration fructueuse que nous avons noué avec la tribune de l'eau et son directeur, Eduardo Mestre, lors du colloque du CFE sur l'adaptation au changement climatique en octobre dernier. J'essayerai d'en être digne. Il me semble, cependant, que le thème que vous m'avez demandé de traiter, les politiques de dialogue pour la gestion de l'eau, est sans doute lié aux initiatives que nous avons promues en France, à l'occasion du Grenelle de l'environnement. J'y reviendrai un peu plus tard, dans mon propos.

Contrairement à la plupart des intervenants et des participants aux débats de cette semaine, je ne suis pas un spécialiste de la gestion des services d'eau et d'assainissement. Mon eau, à moi, celle du territoire dont j'ai la responsabilité. Elle est d'abord salée, c'est l'eau de cette mer qui a donné son nom au département dont j'ai la charge, mais c'est aussi celle des zones humides, de ces espaces de transition entre terre et mer qui constituent un patrimoine exceptionnel et qui sont des milieux de vie remarquables de par leur diversité biologique. Mon engagement dans le respect et la défense de la biodiversité tient de cette prise de conscience. Quand on a la responsabilité politique d'un site aussi prestigieux que le Mont Saint-Michel, que l'on estime que le patrimoine du vivant est aussi important à préserver que celui de ses monuments, et que les activités humaines qui s'y déroulent sont respectables, bref que l'on croit à une **écologie humaniste**, alors le **besoin de dialogue** prend un sens nouveau. Il ne s'agit pas de dialoguer pour se parler, ni même pour convaincre, métier de base du politique mais d'inviter à réfléchir ensemble à une communauté de destin tout en respectant le droit de chacun à l'usage d'un espace, en recherchant les compromis indispensables pour éviter les conflits d'usages et de territoires.

J'ai, dans mon histoire avec l'eau, deux originalités. La première est d'être entré dans le sujet à travers son grand cycle, son milieu récepteur, sa relation avec l'environnement ; la deuxième est d'avoir vite compris que l'eau était plus **un sujet de coopération** entre les hommes, de lien retrouvé entre la nature et l'humanité que de véritables conflits. C'est fort de cette certitude, qui fait écho à mes convictions politiques et personnelles, que j'ai pris la présidence du CFE, cet organisme au nom duquel je m'exprime aujourd'hui, qui regroupe en son sein, représentants d'élus, des institutions et des professionnels autour de l'idée de promouvoir une gestion de l'eau qui soit, à la fois, efficace et démocratique.

Le service public de l'eau et de l'assainissement n'est pas un service public comme les autres. Il s'agit de fournir **un bien essentiel à la vie**, de répondre à des normes sanitaires et environnementales croissantes. C'est par ailleurs **un service de proximité**, le transport sur de longues distances étant financièrement impossible. C'est, enfin **un service coûteux** en termes d'investissement dont le recouvrement est assuré par le consommateur, essentiellement en fonction de sa consommation.



En France, la responsabilité de sa gestion incombe aux **collectivités locales** de base que sont les communes. 36 700 communes, calquées sur les paroisses d'avant la révolution, autant que l'ensemble des autres pays européens avant l'élargissement à 27 pays ! En fait il existe 15 000 services d'eau et 14 000 services d'assainissement, la plupart des communes ayant transféré cette responsabilité à une communauté ou un syndicat intervenant sur un territoire plus large que celui de la commune. Premier problème, avec quelles compétences relever les défis croissants de l'eau et de l'assainissement ? Il n'est pas si loin le temps où l'alimentation en eau potable se limitait à des fontaines sur les places publiques. En 1954, en France dans 26 000 communes, la moitié de la population rurale était alimentée sous l'initiative des usagers, par des systèmes qui ne présentait aucun respect des normes d'hygiène et ne disposait d'aucun assainissement. Les communes ont vécu la transformation des normes d'hygiène en services publics, elles ont construit le système d'assainissement qui est aujourd'hui un service public à part entière. Et tout au long de cette histoire, elles ont du faire face à la dégradation de la ressource et à l'accroissement des exigences de qualité. Si l'eau est un don du ciel, les services d'eau et d'assainissement sont le résultat de l'action conjointe des collectivités, des agences de bassin et de la solidarité nationale, sans laquelle rien de durable n'aurait été possible, avec la participation, le plus souvent, d'opérateurs privés puisque près de 80% de la population française est desservie en eau potable par un opérateur privé et 60% en assainissement.

Mais tout cela, s'est construit, dans une certaine indifférence de la population, tout du moins jusqu'en dans les années 80. Avoir une eau de qualité 24/24 était vécu même pas comme un droit, comme une évidence. Et même, pour la moitié de la population française qui recevait directement une facture, pour l'autre moitié, celle qui vit en immeuble collectif, la dépense étant intégrée aux charges collectives de l'immeuble, le montant de la facture semestrielle était d'un montant si faible qu'elle ne nécessitait à peine d'être provisionnée dans le budget des ménages.

Le sujet de l'eau s'est invité dans le débat public au début des années 90 sous l'effet de plusieurs phénomènes. Tout d'abord l'augmentation conséquente de la facture d'eau et d'assainissement dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle politique environnementale européenne et sa traduction juridique que constitue la directive eaux résiduaires urbaines. Nous avons créé un nouveau service, celui de la collecte et du traitement des eaux usées en oubliant totalement d'expliquer à la population deux choses : premièrement qu'il s'agissait d'un nouveau service pour protéger l'environnement, retrouver les poissons dans les rivières, et deuxièmement qu'ils allaient le payer directement à travers leurs factures d'eau. En oubliant d'inviter le citoyen consommateur au débat, nous avons collectivement failli. Nous avons aussi, élus, professionnels et technocrates, oublié une chose essentielle : **le bien commun que représente l'eau et les valeurs qui s'y rattachent demande l'adhésion du consommateur citoyen au service et au prix.**

Qui plus est, les **préoccupations environnementales** ont replacé l'eau au cœur du débat. La montée d'une inquiétude légitime sur le monde que nous laisserons à nos enfants quand les poissons disparaissent des rivières et que les algues vertes envahissent le littoral, a déplacé le sujet du débat et promu une vision systémique de l'eau où il deviendrait inconcevable d'élever les normes de qualités sanitaires de l'eau distribuée au robinet et de laisser, en amont, les ressources se dégrader sous l'effet de pollutions industrielles, domestiques et agricoles.



Ainsi les collectivités ont inscrit leur politique de l'eau , d'abord dans une problématique environnementale , puis dans **une stratégie de développement durable** qui inclut, nécessairement, la concertation et la responsabilité.

Depuis 15 ans, le législateur français s'est emparé du sujet et tente de répondre aux **exigences légitimes de transparence, d'information**, voire d'implication des consommateurs et de leurs représentants dans la gestion des services d'eau et d'assainissement. Obligation de concurrence et de motivation des décisions en cas de délégation de service public ; rapport annuel du délégataire à l'autorité publique et surtout création de commissions consultatives d'usagers de services publics dans les communes de plus de 10 000 habitants depuis 2003. Dans le fond, le législateur français a souhaité promouvoir une régulation de proximité en incitant au dialogue à trois, autorités publiques, opérateurs de services et consommateurs. En tant que CFE, nous avons été de fervents partisans des commissions consultatives d'usagers qui ont pour mission d'examiner les rapports annuels du maire et du gestionnaire des services, de donner un avis sur tout projet de délégation de service Comme l'a dit un représentant d'une grande association de consommateurs, monsieur Chosson de la CLSV, lors de l'un de nos colloques , « L'expérience démontre que lorsque l'on met autour d'une table toutes les parties concernées, que l'on ose se parler, que des spécialistes fiscaux et juridiques expliquent les choses, les incompréhensions disparaissent et les choix se font de manière consensuelle » J'ai souvent pensé à la justesse de ces propos, lors du Grenelle de l'environnement. J'y ai acquis la conviction que, si, le dialogue impose de faire l'inventaire de ce qui nous rassemble et de ce qui divise, s'il s'inscrit dans une volonté réelle d'agir, alors les points de convergence sont infiniment plus nombreux que les sujets de désaccords.

Je suis profondément persuadé que ces commissions qui doivent demeurer consultatives car, en dernier ressort, **c'est bien aux élus de décider**, non seulement participent à la démocratie de l'eau, mais constituent également un rempart contre la démagogie qui est l'un des problèmes majeurs dans la gestion de l'eau. Les polémiques médiatiques et récurrentes sur le juste prix de l'eau trouveraient leurs limites si, au niveau local, l'analyse du « juste prix » de l'eau était étudiée au sein des commissions. C'est **au niveau local** que pourrait être vérifiée s'il existe une surfacturation de l'eau ou, ce qui est plus souvent le cas qu'on ne le pense, une sous-facturation qui amène à transférer sur les générations futures les dépenses des investissements nécessaires aujourd'hui. Ce qui impose, et c'est une de mes propositions concrètes, de déterminer **un outil d'évaluation** collectif des services d'eau et d'assainissement, qui mette le prix en regard de la qualité du service rendu. Construire aujourd'hui , élus, associations et opérateurs, **un référentiel d'indicateurs de performances des services**, c'est se préparer à piloter ensemble, demain. Pour dialoguer dans un double souci, d'efficacité et de démocratie des services d'eau et d'assainissement, il nous faut cet outil d'évaluation incontestable.

Et ce qui est vrai, au niveau local, l'est devenu au niveau national. J'ai eu longtemps la faiblesse de penser que, s'il appartenait au parlement de définir le cadre général de la gestion des services locaux , de préciser les responsabilités , il était de la responsabilité des partenaires locaux de préciser les conditions de la concertation et du contrôle démocratique. C'était méconnaître ce que Michel Camdessus nomme « les faux-amis de l'eau » ; ceux qui, pour des raisons idéologiques ou médiatiques véhiculent des contre-vérités et des approximations, surfant sur l'inquiétude légitime sur la qualité d'un bien alimentaire ou la peur de « se faire avoir » sur le prix de sa facture. Je suis satisfait que l'eau mobilise tant de partenaires et tant d'intérêt, cela n'autorise pas à dire n'importe quoi ! Ce que je disais, tout à l'heure des



indicateurs locaux s'impose désormais au niveau national. Nous avons besoin d'un organisme de référence qui compare les performances et les prix des services afin d'objectiver le débat public, y compris celui sur la gestion publique et la gestion privée, et inciter à l'action.

Sur un des nombreux châteaux normands, il est inscrit, une devise en latin « gesta verbis prevenient », ce qui signifie : l'action prévaut sur les paroles.

Il ya urgence à comprendre et à se comprendre pour agir. La situation de l'eau en Europe est bien plus dégradée que prévue comme le montre ce tableau sur l'état des milieux. L'objectif de bon état des eaux en 2015, comme le préconise la directive européenne de 2000, s'éloigne de notre horizon . Les effets des variations climatiques nous amènent à ne pas dissocier qualité et quantité et à promouvoir une gestion collective sur le plan qualitatif et quantitatif.

Il nous faut impérativement obtenir un accord collectif sur quelques points majeurs : anticiper sur les incidences des changements en cours, résoudre, par avance, les conflits d'usages qui s'annoncent, définir la prise en charge financière des mesures préconisées, admettre que garantir l'accès à l'eau pour tous, c'est aussi protéger la paix

Si l'eau ne devient pas l'affaire de tous, la crise de l'eau, que certains estime inéluctable, deviendra une réalité.

Et, pour éviter cela, pour reprendre le thème du prochain forum mondial de l'eau, il nous reste encore quelques passerelles à construire.

Je vous remercie.